

Cadres de la Construction Suisse: CONDITIONS GÉNÉRALES pour les cours et formations

Les cours et formations de Cadres de la Construction Suisse sont donnés dans le cadre de cours standardisés dans des centres de formation (cours standard) ou dans les locaux du donneur d'ordre. Ces prestations sont fournies exclusivement sur la base des présentes conditions générales. Ces conditions sont considérées comme acceptées avec l'inscription à un cours.

1. Conclusion du contrat de cours

1.1 Cours standard

Les inscriptions aux cours sont à adresser par écrit (lettre, fax, courriel) à l'adresse adéquate de Cadres de la Construction Suisse. Des réservations peuvent être faites par téléphone mais ne seront prises en considération que si une inscription écrite parvient à Cadres de la Construction Suisse dans les 7 jours calendaires. Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre de réception. Si le cours est complet, le demandeur est avisé et informé sur les prochaines dates disponibles. Pour Cadres de la Construction Suisse, l'inscription n'est définitive qu'après avoir adressé une confirmation écrite de l'inscription au demandeur.

1.2 Cours d'entreprise

Sur la base d'une offre individuelle au donneur d'ordre, un accord contractuel individuel est conclu pour les cours d'entreprise qui sont fondamentalement soumis aux dispositions des présentes conditions générales, dans la mesure où aucune autre disposition n'est prévue dans le contrat individuel. L'offre comprend notamment les différents éléments des prestations et les modalités de mise en œuvre des cours d'entreprise. L'offre devient effective pour les deux parties avec la signature écrite, sans restriction du client, dans le délai de validité de l'offre.

1.3 Protection des données

Les données nécessaires au contrat du cours sont enregistrées électroniquement à des fins internes, dans le respect des dispositions légales en vigueur. Le client accepte expressément le stockage et l'utilisation interne des données dans le cadre de la participation à l'offre de cours. Dans le cas d'inscriptions de groupe / cours d'entreprise, le demandeur s'engage à envoyer à chaque participant, avant le début du cours, une copie des présentes conditions générales.

2. Prix

2.1 Cours standard

Les prix des cours indiqués sur la liste de prix actuelle font foi. Les prix des cours s'entendent par participant (pour autant qu'aucune autre mention ne soit indiquée), net, avec en plus la taxe sur la valeur ajoutée valable au moment de la prestation de services. Les prix des cours indiqués comprennent les prestations suivantes : le cours, le support de cours, l'utilisation des équipements techniques pour l'enseignement. Une participation partielle ne donne pas droit à une réduction du prix du cours. Cadres de la Construction Suisse se réserve le droit de modifier le contenu des cours, le support, la durée, le lieu ainsi que les prix des cours.

2.2 Cours d'entreprise

Les cours d'entreprise sont convenus individuellement avec le client. La participation partielle ou une occupation incomplète d'une partie du cours ne donne pas droit à une réduction du prix convenu.

3. Annulation de cours

3.1 Annulation par le participant

S'agissant de cours standard, l'annulation par le client est exempte de frais si elle parvient à Cadres de la Construction Suisse par écrit, 10 jours ouvrables (samedis exclus) avant le début du cours. Si l'annulation du client parvient à Cadres de la Construction Suisse moins de 10 jours ouvrables (samedis exclus) avant le début du cours ou si le client ne participe pas au cours, le montant total du cours est dû par le client. Au lieu de l'annulation, le client a le droit de présenter, sans frais supplémentaires, un remplaçant/une remplaçante pour participer au cours qu'il avait réservé. Les obligations du client n'en sont pas affectées.

3.2 Annulation du cours par Cadres de la Construction Suisse

Cadres de la Construction Suisse se réserve le droit d'annuler, respectivement de renvoyer le cours, jusqu'à 10 jours calendaires avant le début du cours, particulièrement lorsque des événements survenus rendent techniquement ou économiquement inacceptable l'accomplissement de la prestation de Cadres de la Construction Suisse. Les participants concernés seront immédiatement informés. Toute autre revendication est exclue.

4. Facturation / Conditions de paiement

Le prix du cours est facturé avec la confirmation définitive du cours. Le paiement doit être réglé sans déduction, dans les 30 jours calendaires suivant la date de la facture. En cas de retard de paiement, l'intérêt légal de retard est facturé.

5. Horaires des cours

Les horaires des cours sont indiqués dans les descriptions des cours. D'éventuelles modifications seront communiquées à temps.

6. Propriété intellectuelle

Tous les supports de cours contiennent des informations protégées par des droits d'auteur. Tous les droits sont réservés à Cadres de la Construction Suisse, également les droits de copie des supports de cours ou d'une partie de ces supports. Sans l'accord préalable écrit de Cadres de la Construction Suisse, aucune partie des supports de cours ne peut, sous quelque forme que ce soit, en particulier à l'aide de systèmes électroniques, être reproduite ou traitée, copiée, distribuée ou communiquée au public.

7. Marque déposée

Cadres de la Construction Suisse ne garantit pas que les produits, processus et autres noms mentionnés dans le programme de cours soient libres de droits de tiers.

8. Certificats

Tous les participants au cours ayant terminé le cours avec succès reçoivent un diplôme de Cadres de la Construction Suisse.

9. Divers

Toute stipulation accessoire doit être faite par écrit. Le lieu d'exécution est le lieu de réunion respectif. La nullité de certaines dispositions n'affecte pas la validité des autres dispositions des présentes conditions générales.

10. For juridique et droit applicable

Le for juridique est Olten. En cas de litige, le droit suisse est applicable.

Si le texte de ces CG est traduit dans une autre langue, la version originale en allemand fait foi.

Cadres de la Construction Suisse, janvier 2020